



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12112
23 juin 1976
ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE VERBALE DU 17 JUIN 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le représentant permanent de la République populaire du Bénin auprès des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur d'accuser réception de sa note du 11 juin 1976 transmettant les copies des communications à lui adressées par le représentant permanent de l'Indonésie à propos du Timor oriental (voir document S/12104).

Le contenu desdites lettres prouve à l'évidence que malgré les décisions prises tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité, le Gouvernement indonésien entend poursuivre sa politique d'annexion pure et simple du Timor oriental sous le couvert d'une décision émanant de soi-disant représentants des populations du Timor oriental. Il s'agit là d'une procédure machiavélique qui méprise même les principes de la résolution 1514 sur la décolonisation.

D'ordre de son gouvernement, le représentant permanent du Bénin élève les protestations les plus véhémentes contre cette manœuvre indonésienne au Timor oriental.

Le représentant permanent du Bénin souhaite que la présente note soit publiée comme document du Conseil de sécurité.

New York, le 17 juin 1976

